



# *Voyager en* **EUROPE** 2012-2013





# VOYAGER EN EUROPE

## 2012-2013

L'Union européenne (UE) s'étend sur tout le continent européen, de la Laponie à la Méditerranée et de la côte occidentale de l'Irlande aux plages de Chypre, offrant une palette de paysages pleine de contrastes: côtes escarpées, plages sablonneuses, pâturages fertiles, plaines arides, lacs et forêts, toundra arctique...

Riches d'une grande diversité de traditions, de cultures et de langues, les Européens représentent plus de 7 % de la population mondiale. Peintures rupestres, antiquités grecques et romaines, architecture mauresque, forteresses médiévales, palais de la Renaissance et églises baroques témoignent du patrimoine historique de l'Europe. Mais l'Europe d'aujourd'hui ne manque pas non plus d'attraits pour le voyageur, avec ses villes animées, ses nombreux festivals culturels, ses activités sportives couvrant toutes les saisons et sa gastronomie variée.

Pour les Européens qui aiment voyager, la suppression de la plupart des formalités relatives aux passeports et aux bagages a grandement facilité les déplacements. Dix-sept pays de l'UE partagent la même monnaie, l'euro, ce qui simplifie la comparaison des prix et supprime les frais et complications liés aux opérations de change. La création d'un marché unique de plus de 500 millions d'habitants, qui rassemble vingt-sept pays, a élargi l'offre et fait baisser les prix. Pour la majorité des Européens, il est tout aussi facile de voyager dans l'Union que dans leur propre pays.





# DOCUMENTS À EMPORTER

## POUR LES RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE

### Passeport ou carte d'identité

Il n'y a plus de contrôles aux frontières entre 22 pays de l'UE. C'est le résultat de l'accord de Schengen, qui fait partie intégrante du droit européen. Celui-ci supprime tous les contrôles aux frontières intérieures de l'Union, mais instaure des contrôles efficaces à ses frontières extérieures et une politique commune en matière de visas. Tous les pays de l'UE font partie de l'espace Schengen, à l'exception de la Bulgarie, de Chypre, de l'Irlande, de la Roumanie et du Royaume-Uni. Bien que n'étant pas membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse font également partie de l'espace Schengen.

Vous devrez donc vous munir d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité pour vous rendre dans les cinq pays n'appartenant pas à l'espace Schengen, et également pour entrer dans l'UE et en sortir. Emportez ces documents lors de vos déplacements dans l'UE, car ils pourraient vous être demandés à des fins d'identification ou pour des raisons de sécurité. Seuls les documents d'identité délivrés par les autorités nationales sont valables.

Les enfants qui vous accompagnent doivent posséder un passeport ou une carte d'identité, ou être inscrits sur votre passeport. À partir de juin 2012, les enfants devront posséder leur propre passeport ou carte d'identité pour voyager (même si leur nom figure encore sur le passeport de leurs parents, qui reste valide).

### Visa

Les ressortissants européens n'ont pas besoin de visa pour voyager dans l'UE.

## POUR LES RESSORTISSANTS D'AUTRES PAYS

### Passeport

Les ressortissants de pays situés hors de l'UE doivent se munir d'un passeport en cours de validité.

### Visa

Il existe 42 pays dont les ressortissants peuvent séjourner dans l'Union sans visa pendant une période maximale de trois mois. L'Australie, le Canada, la Croatie, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande en font partie. La liste des pays dont les ressortissants doivent avoir un visa pour se rendre au Royaume-Uni ou en Irlande diffère légèrement de celle des autres États membres de l'UE. Demandez un visa au consulat ou à l'ambassade du pays dans lequel vous allez vous rendre.

Si votre visa a été délivré par un pays qui applique pleinement l'accord de Schengen, vous pourrez vous en servir pour voyager dans les autres pays de l'espace Schengen. En outre, un permis de séjour en cours de validité émis par l'un de ces pays équivaut à un visa. Il vous faudra peut-être un visa national pour vous rendre dans les pays situés en dehors de l'espace Schengen.





## ARGENT

### L'EURO

L'euro est la monnaie de quelque 331 millions de personnes vivant dans 17 États membres de l'Union européenne: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Le symbole de l'euro est «€». Les billets en euros sont les mêmes partout, mais chaque pays émet ses propres pièces avec une face commune et une face arborant un dessin national distinctif. Les billets et les pièces peuvent être utilisés dans tous les pays de l'UE ayant adopté l'euro, dont de nombreux territoires d'outre-mer, comme les Açores, les Canaries, Ceuta et Melilla, la Guyane française, la Guadeloupe, Madère, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Monaco, Saint-Marin et le Vatican ont fait de l'euro leur devise nationale, en accord avec l'UE, ce qui leur donne le droit d'émettre une certaine quantité de pièces arborant leur propre face nationale. Certains pays et territoires, comme l'Andorre, le Kosovo et le Monténégro, utilisent l'euro de fait.

Dans les pays européens qui ne font pas partie de la zone euro, un grand nombre d'hôtels, de magasins et de restaurants, notamment dans les régions touristiques, acceptent les paiements en euros en plus de la monnaie nationale, bien qu'ils ne soient pas légalement tenus de le faire.



### RETRAITS ET PAIEMENTS PAR CARTE

Grâce à la réglementation européenne, retirer de l'argent à un distributeur dans un pays de l'UE ne revient pas plus cher que de le faire dans son propre pays au distributeur d'une banque autre que la sienne. De même, pour effectuer un paiement en euros au moyen d'une carte de débit ou de crédit, les frais de transaction sont identiques, que vous soyez dans votre pays ou ailleurs dans l'UE. Ces frais peuvent bien sûr varier selon les banques.

# ACHATS

## DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les marchandises que vous êtes autorisé à acheter et à emporter lorsque vous vous déplacez d'un pays à l'autre dans l'UE ne sont pas limitées en quantité, à condition qu'elles soient destinées à votre usage personnel et non à être revendues. Les taxes [taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et droits d'accises] sont comprises dans le prix. Aucune autre taxe ne peut vous être réclamée dans un autre pays de l'Union.

### Tabac et alcool

Chaque pays est libre de déterminer le seuil indicatif des quantités de tabac et d'alcool considérées comme destinées à un usage personnel. Si vous en transportez de plus grandes quantités, des questions pourraient vous être posées afin de vérifier que vous ne comptez pas en faire un usage commercial. Ces seuils indicatifs ne peuvent pas être inférieurs à :

800 cigarettes

400 cigarillos

200 cigares

1 kg de tabac

10 litres de spiritueux

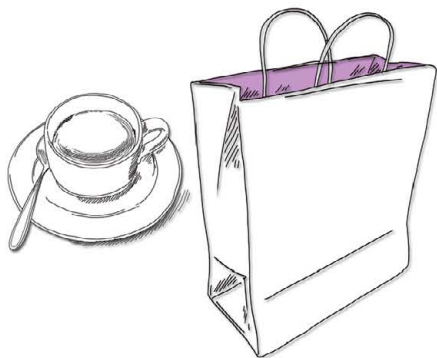
20 litres de vin de liqueur (comme le porto ou le xérès)

90 litres de vin (dont 60 litres au maximum de vin mousseux)

110 litres de bière

## SI VOUS ARRIVEZ D'UN PAYS NON MEMBRE DE L'UE

Si vous entrez dans l'UE par ses frontières extérieures, vous pouvez apporter, pour votre usage personnel, des marchandises exonérées de TVA et de droits d'accises dans les limites indiquées ci-après. Il en va de même si vous venez des îles Canaries, des îles Anglo-Normandes, de Gibraltar ou d'un autre territoire où les règles de l'UE en matière de TVA et d'accises ne s'appliquent pas.





## Boissons alcoolisées

1 litre de spiritueux à plus de 22 % ou 2 litres de vin de liqueur ou de vin mousseux

4 litres de vin non mousseux

16 litres de bière

## Produits à base de tabac

Si vous venez d'un pays extérieur à l'UE, une limite supérieure ou inférieure s'applique selon le pays visité. Si celui-ci décide d'appliquer les limites inférieures, il est libre de les appliquer aux personnes voyageant par voie terrestre ou maritime uniquement (Bulgarie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Slovaquie) ou à tous les voyageurs (Estonie et Roumanie).

Limite supérieure

200 cigarettes ou

100 cigarillos ou

50 cigares ou

250 g de tabac

Limite inférieure

40 cigarettes ou

20 cigarillos ou

10 cigares ou


50 g de tabac

## Autres produits, dont les parfums

Ces achats sont limités à 300 euros par personne, ou à 430 euros par personne voyageant par air ou par mer. Certains États membres appliquent une limite inférieure de 150 euros pour les voyageurs de moins de 15 ans.

## AIDE AUX CONSOMMATEURS

En tant que consommateur, vous êtes protégé par les droits de base conférés par la législation européenne, où que vous vous trouviez dans l'UE.

- La législation européenne sur l'étiquetage des aliments vous permet d'être bien informé sur les produits que vous achetez. La liste des ingrédients permet de vérifier si un aliment contient des substances  généralement associées à des risques d'allergies ou d'intolérances alimentaires. Le nouveau logo «bio» de l'UE qui est apposé sur toutes les denrées biologiques préemballées indique que le produit respecte la réglementation européenne en matière de production et d'étiquetage bio, et qu'au moins 95 % des ingrédients d'origine agricole entrant dans sa composition ont été produits de façon bio.
- Les grandes surfaces doivent indiquer le prix unitaire des produits (c'est-à-dire au kilogramme ou au litre) afin de faciliter la comparaison des prix.
- La durée d'utilisation après ouverture doit être indiquée sur les produits cosmétiques. Cette information est signalée par un symbole représentant un flacon ouvert. Par ailleurs, l'emballage des produits de protection solaire a gagné en clarté. Il indique le niveau de protection contre les UVA selon des libellés types et évite les expressions ambiguës comme «protection totale».

**CE** appareils électriques et les téléphones mobiles indique que ces produits respectent toutes les règles de sécurité imposées par l'UE en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement. Toutefois, les produits vendus dans l'UE ne doivent pas tous porter le marquage CE.

- Le droit européen prévoit des mesures de protection pour les vacances à forfait et les contrats de multipropriété.



## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

 La plupart des Européens veulent agir pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement. Quand vous planifiez vos déplacements, réfléchissez aux moyens d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions polluantes.

Si vous souhaitez acheter des produits plus écologiques, cherchez le symbole de l'écolabel européen sur les produits de consommation courante, des shampoings aux chaussures. Vous pouvez aussi vous laisser guider par ce label pour trouver un logement respectueux de l'environnement: hôtel, chambre d'hôte, auberge de jeunesse ou camping. L'écolabel indique que l'établissement limite sa consommation d'eau et d'énergie, réduit sa production de déchets et utilise des sources d'énergie renouvelables.

## VOYAGER PAR LA ROUTE

### PERMIS DE CONDUIRE

Un permis de conduire en cours de validité délivré dans un pays membre est valable dans toute l'UE. Dans certains pays, vous devrez en outre vous munir du certificat d'immatriculation de votre véhicule.

### ASSURANCE AUTOMOBILE

Quel que soit le pays de l'Union dans lequel vous vous rendez, votre assurance automobile fournit automatiquement, sans frais supplémentaires, la couverture minimale (responsabilité civile) prévue par la loi. Cela vaut également pour l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Si vous possédez une assurance tous risques dans votre pays, assurez-vous qu'elle couvre également les déplacements à l'étranger.

Votre assureur peut vous fournir un formulaire de constat d'accident européen: c'est un document type qui facilite l'établissement d'un constat en cas d'accident dans un autre pays.

Bien qu'elle ne soit pas obligatoire pour voyager dans l'Union, la carte verte constitue une preuve d'assurance internationalement reconnue qui simplifie le règlement des litiges en cas d'accident. Si vous ne l'emportez pas, munissez-vous de votre certificat d'assurance.





## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans tous les pays membres de l'UE, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à bord des véhicules, y compris les autocars et les minibus. Les voitures, les camions et, dans la mesure du possible, les autres véhicules doivent être équipés de dispositifs de retenue pour enfants.

L'utilisation d'un téléphone portable au volant multiplie considérablement les risques d'accidents. Cette pratique est expressément ou implicitement interdite dans tous les États membres de l'UE.

Le taux maximal d'alcoolémie toléré est généralement de 0,5 g/l. Il varie de 0,2 à 0,8 g/l dans l'UE, mais certains pays interdisent toute consommation d'alcool en cas de conduite d'un véhicule.

N'oubliez pas de conduire à gauche à Chypre, en Irlande, à Malte et au Royaume-Uni et que, dans certains pays comme la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Portugal, vous devez généralement céder la priorité aux véhicules venant de droite.

## VOYAGER EN AUTOBUS ET EN AUTOCAR

Dès mars 2013, les personnes voyageant en autobus ou en autocar jouiront de nouveaux droits dans l'Union européenne. Tous les passagers auront le droit de recevoir des informations appropriées. Les passagers parcourant plus de 250 km bénéficieront de droits complémentaires, tels qu'une assistance, un remboursement ou un changement d'itinéraire en cas de retard ou d'annulation. Les personnes handicapées ou à mobilité réduite pourront se faire assister gratuitement dans les terminus et à bord des véhicules.

## VOYAGER EN AVION

La création d'un marché unique européen dans le secteur des transports aériens s'est traduite par une baisse des tarifs et un plus grand choix de transporteurs et de services pour passagers. Le nombre de passagers ayant augmenté d'environ 35 % depuis 2000, il est devenu de plus en plus nécessaire de garantir un minimum de droits aux passagers aériens.

## DROITS DES PASSAGERS AÉRIENS

En tant que passager aérien, vous disposez de certains droits en cas de retard ou d'annulation de votre vol et de refus d'embarquement. Ces droits s'appliquent aux vols réguliers et affrétés, nationaux et internationaux, au départ d'un aéroport de l'UE (ainsi que de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse). Si vous atterrissez dans un pays de l'UE au départ d'un autre pays, ces droits ne s'appliquent qu'aux vols effectués par des compagnies établies dans l'UE (ou en Islande, en Norvège et en Suisse).

Les compagnies aériennes sont responsables en cas d'accident ou si des bagages sont perdus, endommagés ou manipulés incorrectement. Certains droits sont également garantis en matière de forfaits vacances. En outre, les personnes handicapées ou à mobilité réduite ont désormais droit à une assistance gratuite à bord des avions et dans les aéroports, de manière à pouvoir voyager aussi facilement que les autres passagers, à condition de signaler leurs besoins à la compagnie aérienne au moins 48 h à l'avance.

L'UE tient à jour une liste des compagnies aériennes interdites de vol sur son territoire et non autorisées à utiliser ses aéroports.

La législation de l'UE permet de comparer plus facilement le prix des billets, car elle oblige les compagnies aériennes à indiquer, outre le prix du vol, la totalité des frais, taxes et suppléments.

Pour formuler une plainte ou une réclamation, contactez la compagnie aérienne ou l'organisateur de votre forfait vacances. S'ils ne respectent pas leurs obligations, vous pouvez porter plainte auprès de l'organisme national compétent. Vous pouvez appeler Europe Direct au numéro gratuit 00 800 6 7 8 9 10 11 pour obtenir les coordonnées de l'autorité compétente.

## SÉCURITÉ

Afin de garantir un niveau élevé de sécurité sur l'ensemble du territoire de l'UE, des règles et des normes communes ont été établies, notamment en ce qui concerne les contrôles de sécurité des passagers et le contrôle

des bagages à main et de soute au départ des aéroports de l'UE. Il existe une liste européenne des articles interdits en cabine et une liste des articles interdits dans les bagages enregistrés destinés à être transportés dans la soute.

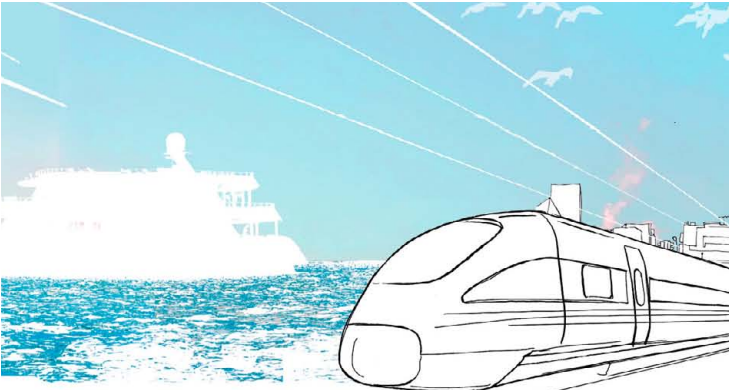


## VOYAGER EN TRAIN

Le réseau ferroviaire de l'UE s'étend sur plus de 212 000 km et offre de nombreux services de transport internationaux. Plusieurs pays ont construit des lignes à grande vitesse, sur lesquelles les trains circulent jusqu'à 350 km/h. Ce réseau, en cours d'extension, compte déjà plus de 6 000 km de voies.

Les services ferroviaires internationaux de transport de passagers deviennent de plus en plus compétitifs, offrant ainsi une plus grande qualité pour un meilleur prix. Toute compagnie ferroviaire agréée établie dans l'UE peut offrir des services internationaux de transport et embarquer ou déposer des passagers dans toute gare traversée.

Par ailleurs, les droits des passagers ferroviaires ont été renforcés dans la législation européenne, qui assure une meilleure information et des droits en cas de retard, de correspondance manquée et d'annulation. Les personnes handicapées ou à mobilité réduite peuvent bénéficier d'une assistance gratuite à bord des trains et dans les gares, à condition de signaler leurs besoins à l'avance. Appelez gratuitement Europe Direct au 00 800 6 7 8 9 10 11 pour obtenir des informations complémentaires.



## VOYAGER EN BATEAU

Un grand nombre de voies maritimes offrant des services réguliers de grande qualité permettent de relier différents pays de l'UE en remplacement ou en complément de la voiture, du train ou de l'avion. Il existe en outre 41 000 km de voies navigables réparties entre vingt États membres. L'UE est à l'avant-garde pour tout ce qui concerne la sécurité maritime. Elle a instauré des normes de qualité rigoureuses et édicté un ensemble de règles pour protéger les passagers et les équipages naviguant sur les ferries à destination et en provenance des ports de l'UE ainsi que sur les navires transportant des passagers au sein de l'UE. Les passagers voyageant par la mer ou sur les voies navigables jouiront de nouveaux droits à partir de décembre 2012. Outre le droit à l'information, ils ont également droit à un remboursement, une compensation, un changement d'itinéraire ou une assistance en cas d'annulation ou de retard. En outre, les personnes handicapées ou à mobilité réduite pourront bénéficier d'une assistance gratuite à bord des navires et dans les ports. Ces droits s'appliquent, avec quelques exceptions, aux personnes voyageant sur des liaisons en partance ou à destination d'un port sur le territoire de l'UE, ainsi que sur les croisières dont le port d'embarquement est situé dans l'UE.

## SANTÉ

### ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Si vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous tombez malade ou êtes victime d'un accident lors d'un séjour temporaire dans un autre pays de l'Union, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse, vous avez droit aux mêmes services de santé publics que les résidents de ces pays. Chaque pays a ses propres règles en matière de soins de santé publics. Dans certains, les soins sont gratuits, dans d'autres, il faut en payer une partie ou s'acquitter de la totalité des frais, puis demander un remboursement. Vous devez donc conserver les factures, prescriptions et reçus et vous faire rembourser dans le pays que vous visitez ou une fois rentré chez vous.

La carte européenne d'assurance maladie, gratuite, simplifie les procédures, allège les formalités administratives et accélère le remboursement des frais. Si vous ne l'avez pas encore, demandez-la auprès de votre bureau de sécurité sociale ou d'assurance maladie. Certains pays intègrent les éléments de la carte européenne au dos de la carte nationale, d'autres délivrent des cartes séparées.

### ASSURANCE VOYAGE

La carte européenne d'assurance maladie ne remplace pas une assurance voyage. Elle ne couvre pas la totalité des soins de santé et n'intervient jamais en cas de rapatriement ou de sauvetage en montagne. Vous devez donc souscrire une assurance voyage si vous voulez couvrir ces risques.

## MÉDICAMENTS

Gardez la prescription sur vous si vous transportez des médicaments délivrés sur ordonnance. N'empportez que la quantité de médicaments nécessaire à votre usage personnel pendant votre voyage. De grandes quantités pourraient paraître suspectes.

## VACCINATION

D'une manière générale, aucun vaccin n'est obligatoire pour voyager dans l'UE. Il existe cependant des exigences ou recommandations pour certains territoires européens d'outre-mer.

Consultez votre médecin avant votre départ.



## EAUX DE BAINNADE

Les eaux de baignade de l'Union européenne sont soumises à des normes strictes et leur qualité générale reste élevée. Un pavillon bleu sur une plage ou une marina signale que les normes concernant non seulement la qualité de l'eau, mais également la sécurité, les services, la gestion de l'environnement et l'information sont bien respectées. Plus de 2 960 plages et marinas de l'UE ont obtenu un pavillon bleu en 2010 et 2011. Ce système non obligatoire est géré par la Fondation pour l'éducation à l'environnement.

## COMMUNIQUER

### LANGUES

L'Europe présente une grande diversité linguistique. Les principales familles de langues qui y sont représentées appartiennent aux branches germanique, romane, slave, balte et celte. Les institutions européennes travaillent aujourd'hui dans vingt-trois langues officielles, mais il existe de nombreuses autres langues au sein de l'UE.

De nombreux Européens parlent au moins une langue en plus de leur langue maternelle, et plus d'un quart de la population adulte connaît au moins deux langues étrangères. Lors de vos voyages, essayez de dire quelques mots dans la langue du pays. Voici comment dire «merci»:

Allemand	<i>Danke</i>	Letton	<i>Paldies</i>
Anglais	<i>Thank you</i>	Lituanien	<i>Ačiū</i>
Bulgare	<i>Blagodarya</i>	Maltais	<i>Grazzi</i>
Danois	<i>Tak</i>	Néerlandais	<i>Bedankt</i>
Espagnol	<i>Gracias</i>	Polonais	<i>Dziękuję</i>
Estonien	<i>Aitäh</i>	Portugais	<i>Obrigado</i>
Finnois	<i>Kiitos</i>	Roumain	<i>Mulțumesc</i>
Français	<i>Merci</i>	Slovaque	<i>Ďakujem</i>
Grec	<i>Efkaristo</i>	Slovène	<i>Hvala</i>
Hongrois	<i>Köszönöm</i>	Suédois	<i>Tack</i>
Irlandais	<i>Go raibh maith agat</i>	Tchèque	<i>Děkuji</i>
Italien	<i>Grazie</i>		





## TÉLÉPHONE

Pour téléphoner dans un autre pays de l'UE, il suffit de faire le 00, suivi de l'indicatif du pays.

Les indicatifs des pays sont les suivants:

A	Autriche	43	I	Italie	39
B	Belgique	32	IRL	Irlande	353
BG	Bulgarie	359	L	Luxembourg	352
CY	Chypre	357	LT	Lituanie	370
CZ	République tchèque	420	LV	Lettonie	371
D	Allemagne	49	M	Malte	356
DK	Danemark	45	NL	Pays-Bas	31
E	Espagne	34	P	Portugal	351
EST	Estonie	372	PL	Pologne	48
F	France	33	RO	Roumanie	40
FIN	Finlande	358	S	Suède	46
GB	Royaume-Uni	44	SK	Slovaquie	421
GR	Grèce	30	SLO	Slovénie	386
H	Hongrie	36			



# TÉLÉPHONES PORTABLES

Vous pouvez utiliser votre téléphone portable partout en Europe et dans de nombreuses autres régions du monde, grâce à la norme technique GSM de l'Union européenne. Grâce à la législation européenne en matière d'itinérance (*roaming*), le prix des appels téléphoniques passés depuis un autre pays de l'UE est aujourd'hui 68 % moins élevé qu'en 2006, et le prix des appels reçus à l'étranger a diminué de 81 %. Le coût d'envoi d'un SMS depuis l'étranger a été réduit de 60 % depuis 2009, année d'introduction des plafonds tarifaires.

## Eurotarif maximal par minute (hors TVA) en euros

	Tarif moyen Été 2006	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012
Appels effectués depuis l'étranger	1,10 €	0,35 €
Appels reçus à l'étranger	0,58 €	0,11 €
SMS envoyés depuis l'étranger		0,11 €
SMS reçus à l'étranger		Gratuit

Les opérateurs sont libres de proposer des tarifs inférieurs. Il est donc recommandé de comparer les offres. Les clients reçoivent désormais un message automatique les informant du coût des appels, des SMS et des services de transmission de données à l'étranger (en cas de navigation sur l'internet ou de téléchargement d'un film, par exemple). Un mécanisme a également été mis en place afin d'éviter aux consommateurs de devoir payer des factures astronomiques pour des services d'itinérance: après un premier avertissement, la connexion internet mobile est suspendue dès que le montant atteint un certain niveau. Une limite de 50 euros par mois s'applique par défaut si le client n'a pas défini un montant spécifique.

Vous trouverez sur un site internet de l'UE ([ec.europa.eu/roaming](http://ec.europa.eu/roaming)) les eurotarifs appliqués par les opérateurs des 27 pays membres, ainsi que les liens vers leurs sites. Vous pourrez également y comparer les tarifs pratiqués pour l'envoi de SMS ou l'utilisation de services de données.

# SERVICES POSTAUX

Les timbres-poste ne peuvent être utilisés que dans le pays où vous les achetez, même s'ils sont libellés en euros.

# ÉLECTRICITÉ

L'ensemble de l'Europe utilise un courant alternatif de 220-240 V et de 50 Hz. Chypre, l'Irlande, Malte et le Royaume-Uni emploient des prises carrées à trois broches mais, en règle générale, tous les autres pays de l'UE se servent de prises à deux broches. Celles-ci peuvent varier, mais vous devriez pouvoir utiliser partout des appareils électriques tels que sèche-cheveux ou rasoirs. Vous trouverez des adaptateurs dans la plupart des aéroports et lieux touristiques.



# DIVERTISSEMENTS

Il y a une multitude de choses à faire et à voir en Europe. Si vous cherchez des idées et des informations sur les différents pays de l'UE, visitez le site internet des destinations touristiques européennes ([www.visiteurope.com](http://www.visiteurope.com)) ou les sites des offices de tourisme nationaux.

A	Autriche	<a href="http://www.austria.info">www.austria.info</a>
B	Belgique	<a href="http://www.visitflanders.com">www.visitflanders.com</a> <a href="http://www.opt.be">www.opt.be</a>
BG	Bulgarie	<a href="http://www.bulgariatravel.org">www.bulgariatravel.org</a>
CY	Chypre	<a href="http://www.visitcyprus.com">www.visitcyprus.com</a>
CZ	République tchèque	<a href="http://www.czechtourism.com">www.czechtourism.com</a>
D	Allemagne	<a href="http://www.germany-tourism.de">www.germany-tourism.de</a>
DK	Danemark	<a href="http://www.visitdenmark.com">www.visitdenmark.com</a>
E	Espagne	<a href="http://www.spain.info">www.spain.info</a>
EST	Estonie	<a href="http://www.visitestonia.com">www.visitestonia.com</a>
F	France	<a href="http://www.franceguide.com">www.franceguide.com</a>
FIN	Finlande	<a href="http://www.visitfinland.com">www.visitfinland.com</a>
GB	Royaume-Uni	<a href="http://www.visitbritain.com">www.visitbritain.com</a>
GR	Grèce	<a href="http://www.visitgreece.gr">www.visitgreece.gr</a>
H	Hongrie	<a href="http://www.hungary.com">www.hungary.com</a>
I	Italie	<a href="http://www.enit.it">www.enit.it</a>
IRL	Irlande	<a href="http://www.discoverireland.ie">www.discoverireland.ie</a>
L	Luxembourg	<a href="http://www.ont.lu">www.ont.lu</a>
LT	Lituanie	<a href="http://www.visitlithuania.net/">www.visitlithuania.net/</a>
LV	Lettonie	<a href="http://www.latviatourism.lv">www.latviatourism.lv</a>
M	Malte	<a href="http://www.visitmalta.com">www.visitmalta.com</a>
NL	Pays-Bas	<a href="http://www.holland.com">www.holland.com</a>
P	Portugal	<a href="http://www.visitportugal.com">www.visitportugal.com</a>
PL	Pologne	<a href="http://www.poland.travel">www.poland.travel</a>
RO	Roumanie	<a href="http://www.romaniatourism.com">www.romaniatourism.com</a>
S	Suède	<a href="http://www.visitsweden.com">www.visitsweden.com</a>
SK	Slovaquie	<a href="http://www.slovakia.travel">www.slovakia.travel</a>
SLO	Slovénie	<a href="http://www.slovenia.info">www.slovenia.info</a>

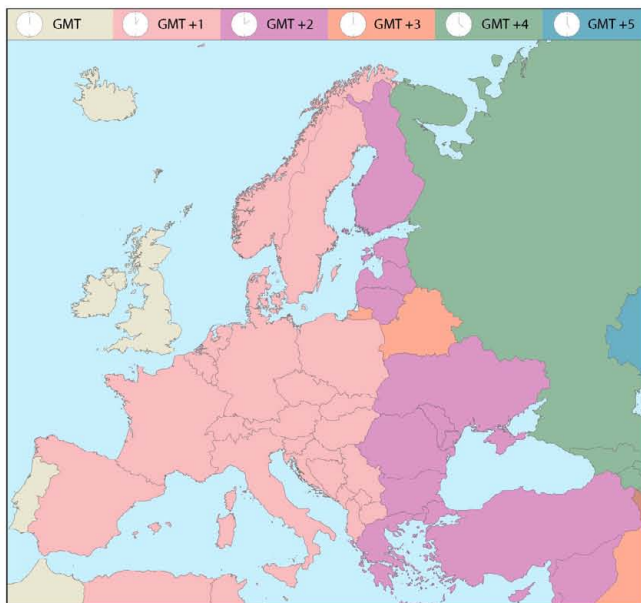
Les abréviations des pays sont celles qui figurent sur les plaques d'immatriculation des véhicules.

L'UE soutient et finance chaque année de nombreux projets et événements culturels dans toute l'Europe, parmi lesquels la désignation des capitales européennes de la culture. Elle contribue au financement d'expositions et d'événements qui valorisent le patrimoine culturel des villes sélectionnées et réunissent des artistes et interprètes des quatre coins de l'UE.

Guimarães, au Portugal, et Maribor, en Slovénie, se partagent le titre de capitale européenne de la culture en 2012. Marseille, en France, et Košice, en Slovaquie, prendront le relais en 2013. Le centre historique de Guimarães témoigne de l'évolution de la cité, hameau médiéval devenu ville moderne, avec ses élégants portiques en fer forgé, ses balcons et porches en granite, ses tours crénelées et ses ruelles étroites. Maribor, deuxième plus grande ville de Slovénie, s'étend entre les épaisses forêts du massif du Pohorje et les luxuriants vignobles de la Styrie, sur les rives de la Drave. Située à un jet de pierre de Vienne et de Venise, Maribor attire de nombreux visiteurs étrangers grâce à sa scène culturelle et musicale bouillonnante.

Les amateurs de sport suivront avec intérêt les 26 disciplines sportives représentées aux Jeux olympiques organisés à Londres et dans d'autres villes du Royaume-Uni, du 27 juillet au 12 août 2012. Les Jeux paralympiques, du 29 août au 9 septembre, verront des athlètes concourir dans 20 disciplines différentes. Si vous préférez le football, le coup d'envoi de l'UEFA Euro 2012 sera donné le 8 juin à Varsovie, en Pologne, et la finale se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet à Kiev, en Ukraine.

## FUSEAUX HORAIRES



## HEURE D'ÉTÉ

Dans toute l'UE, l'heure d'été débutera le 25 mars 2012, date à laquelle les montres seront avancées d'une heure, et prendra fin le 28 octobre 2012, date à laquelle elles seront reculées d'une heure. Pour 2013, le changement d'heure aura lieu le 31 mars et le 27 octobre.

## ANIMAUX DE COMPAGNIE

Il est aujourd'hui beaucoup plus facile de voyager avec son chat ou son chien grâce au nouveau passeport européen pour animaux de compagnie, délivré par les vétérinaires. Ce passeport est obligatoire pour tous les chiens et chats. Aux fins d'identification, les animaux doivent être munis d'une puce électronique, ou avoir été tatoués de façon clairement lisible avant juillet 2011 (l'Irlande, Malte et le Royaume-Uni ne reconnaissent que la puce électronique).

Tous les animaux de compagnie doivent être vaccinés contre la rage, ce qui doit figurer dans leur passeport. La vaccination doit être effectuée après l'implantation de la puce ou le tatouage.

Depuis le début de 2012, vous devez faire administrer un traitement vermifuge spécifique à votre chien si vous souhaitez l'emmener en Finlande, en Irlande, à Malte ou au Royaume-Uni. Ce traitement, appliqué par un vétérinaire, doit être mentionné sur le passeport pour animaux de compagnie, et le départ peut être effectué entre un et cinq jours après le traitement.

# EN CAS DE PROBLÈME

## UN SEUL NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE DANS TOUTE L'UE: LE 112

Pour joindre les services d'urgence dans n'importe quel pays de l'Union européenne, composez le 112 à partir d'un téléphone mobile ou fixe.

## OBJETS PERDUS OU VOLÉS

Tout vol doit être signalé à la police locale. Vous devez joindre le rapport de police si vous faites une demande d'indemnisation auprès de votre assureur ou d'un autre organisme. Faites immédiatement opposition en cas de perte ou de vol d'une carte de crédit. Si on vous a volé votre passeport, signalez-le au consulat ou à l'ambassade de votre pays, ainsi qu'à la police. Si vous voyagez dans un pays en dehors de l'UE, vous pouvez trouver assistance auprès du consulat ou de l'ambassade de n'importe quel pays membre de l'UE si le vôtre n'y est pas représenté.



## PRENDRE CONTACT AVEC L'UE



### EN LIGNE

Des informations sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union européenne sur le site Europa: [europa.eu](http://europa.eu)



### EN PERSONNE

Il existe des centaines de centres locaux d'information sur l'Union européenne dans toute l'Europe. Vous pouvez trouver l'adresse du centre le plus proche de chez vous sur le site internet: [europedirect.europa.eu](http://europedirect.europa.eu)



### PAR TÉLÉPHONE OU COURRIEL

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez le contacter gratuitement par téléphone au 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou facturent ces appels) (à partir d'un pays à l'extérieur de l'Union, en composant le numéro payant +32 22999696) ou par courrier électronique via le site: [europedirect.europa.eu](http://europedirect.europa.eu)



### DES OUVRAGES SUR L'EUROPE

Consultez des publications sur l'UE d'un simple clic sur le site EU Bookshop: [bookshop.europa.eu](http://bookshop.europa.eu)

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez aussi vous adresser aux:

## REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

**Représentation en France**  
288 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
FRANCE  
Tél. +33 140633800  
Courriel: [comm-rep-par@ec.europa.eu](mailto:comm-rep-par@ec.europa.eu)  
Internet: [www.ec.europa.eu/france/index\\_fr.htm](http://www.ec.europa.eu/france/index_fr.htm)

**Centre d'information  
sur l'Europe**  
(même adresse)  
Internet: [www.touteleurope.fr/](http://www.touteleurope.fr/)

**Représentation à Marseille**  
CMCI  
2 rue Henri-Barbusse  
13241 Marseille Cedex 01  
FRANCE  
Tél. +33 491914600

**Représentation en Belgique**  
Rue Archimède 73  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél. +32 22953844  
Courriel: [COMM-REP-BRU@ec.europa.eu](mailto:COMM-REP-BRU@ec.europa.eu)  
Internet: [www.ec.europa.eu/belgium/](http://www.ec.europa.eu/belgium/)

**Représentation  
au Luxembourg**  
Maison de l'Europe  
7, rue du Marché aux Herbes  
2920 Luxembourg  
LUXEMBOURG  
Tél. +352 4301-32925  
Courriel: [comm\\_rep\\_lux@ec.europa.eu](mailto:comm_rep_lux@ec.europa.eu)  
Internet: [www.ec.europa.eu/luxembourg](http://www.ec.europa.eu/luxembourg)

## BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

**Bureau pour la France**  
288 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris  
FRANCE  
Tél. +33 140634000  
Minitel: 3615-3616 EUROPE  
Courriel: [epparis@europarl.europa.eu](mailto:epparis@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.europa.eu/paris/](http://www.europarl.europa.eu/paris/)

**Antenne de Strasbourg**  
Allée du Printemps  
Bâtiment Louise Weiss  
BP 1024 F  
67070 Strasbourg Cedex  
FRANCE  
Tél. +33 388174001  
Courriel: [epstrasbourg@europarl.europa.eu](mailto:epstrasbourg@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.europa.eu/](http://www.europarl.europa.eu/)

**Bureau d'information  
pour le Sud-Est**  
2 rue Henri-Barbusse  
13241 Marseille Cedex 01  
FRANCE  
Tél. +33 496115290  
Courriel: [epmarseille@europarl.europa.eu](mailto:epmarseille@europarl.europa.eu)  
Internet: <http://sudest.europarl.fr>

**Bureau pour la Belgique**  
Rue Wiertz 60  
1047 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél. +32 22842005  
Courriel: [epbrussels@europarl.europa.eu](mailto:epbrussels@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.europa.eu/brussels/](http://www.europarl.europa.eu/brussels/)

**Bureau pour le Luxembourg**  
Maison de l'Europe  
7, rue du Marché aux Herbes  
2929 Luxembourg  
LUXEMBOURG  
Tél. +352 4300-22597  
Courriel: [EPLuxembourg@europarl.europa.eu](mailto:EPLuxembourg@europarl.europa.eu)  
Internet: [www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de l'Union européenne existent dans d'autres pays du monde.

# L'UNION EUROPÉENNE

## STATISTIQUES DE BASE DES PAYS EUROPÉENS

États membres de l'Union européenne			
	Superficie (1 000 km <sup>2</sup> )	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (PIB/ha)
Belgique/België	31	11,0	29 900
Bulgarie	111	7,5	11 200
Ce République tchèque	79	10,5	20 000
Danemark	43	5,6	31 700
Allemagne	357	81,7	30 100
Estonie	43	1,3	17 200
États-Unis	70	4,5	31 900
Grèce	132	11,3	21 000
Espagne	505	46,2	25 000
France	544	65,1	27 000
Italie	301	60,6	25 100
Kypros	9	0,8	24 600
Lettonie	65	2,2	13 300
Lituanie	65	3,2	15 300
Luxembourg	3	0,5	67 600
Magyarország	93	10,0	16 300
Malte	0,3	0,4	20 000
Pays-Bas	34	16,7	33 400
Autriche	84	8,4	32 100
Pologne	313	38,2	16 100
Portugal	92	10,6	19 500
Roumanie	230	21,4	11 700
Slovaquie	20	2,0	21 200
Slovenie	20	2,0	21 200
Suède	49	5,4	18 700
Suède/Finlande	305	5,4	29 300
Suède	411	9,4	31 600
Royaume-Uni	244	62,4	27 000

## Pays candidats et candidats potentiels

	Superficie (1 000 km <sup>2</sup> )	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (PIB/ha)
Bosnie-Herzégovine	51	3,8	7 400 (*)
Monténégro	13	0,6	10 500
Islande	100	0,3	28 100
Kosovo (UNSCR 1244/99)	11	2,2	-
Antique République yougoslave de Macédoine	25	2,1	9 100
Albanie	27	3,2	6 500 (*)
Serbie	77	7,3	8 300 (*)
Turquie	770	73,7	13 000

## Pays candidat depuis le 1 juillet 2013

	Superficie (1 000 km <sup>2</sup> )	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (PIB/ha)
Israël	56	4,4	15 200

## L'Europe dans le monde

	Superficie (1 000 km <sup>2</sup> )	Population (en millions)	Produit intérieur brut par habitant (PIB/ha)
Ensemble des 27 pays de l'Union européenne	4 234	502,5	25 200
Inde	3 287	1 214,5 (*)	2 600
Chine	9 327	1 354,1 (*)	5 800
Japon	365	127,0 (*)	26 300
Russie	16 889	142,9	12 000
États-Unis	9 159	317,6 (*)	37 100

Chiffres 2011. Source: Eurostat (epp.eurostat.ec.europa.eu).  
 (\*) Le produit intérieur brut représente la valeur totale de tous les biens et services pendant une année dans un pays — il est souvent utilisé pour exprimer la richesse. Le PIB (standard de pouvoir d'achat) est une unité qui représente un volume identique de biens et de services dans chaque pays, quels que soient les niveaux des prix. La valeur de 1 unité PIB correspond plus ou moins à 1 euro.  
 (\*) 2009  
 (\*) 2010

**Unie dans la diversité:** L'Union européenne se compose de 27 européens qui partagent les mêmes valeurs démocratiques et se sont engagés à travailler ensemble pour la paix et la prospérité. Des compétences particulières ont été transférées au niveau européen afin de permettre la prise de décisions démocratiques sur des questions d'une importance réellement européenne. L'Union s'est engagée à préserver la diversité des cultures et des modes de vie européens. D'autres pays sont candidats à l'adhésion à l'Union. Vous pouvez en apprendre davantage sur l'Union européenne en consultant le site internet europa.eu.

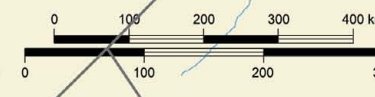
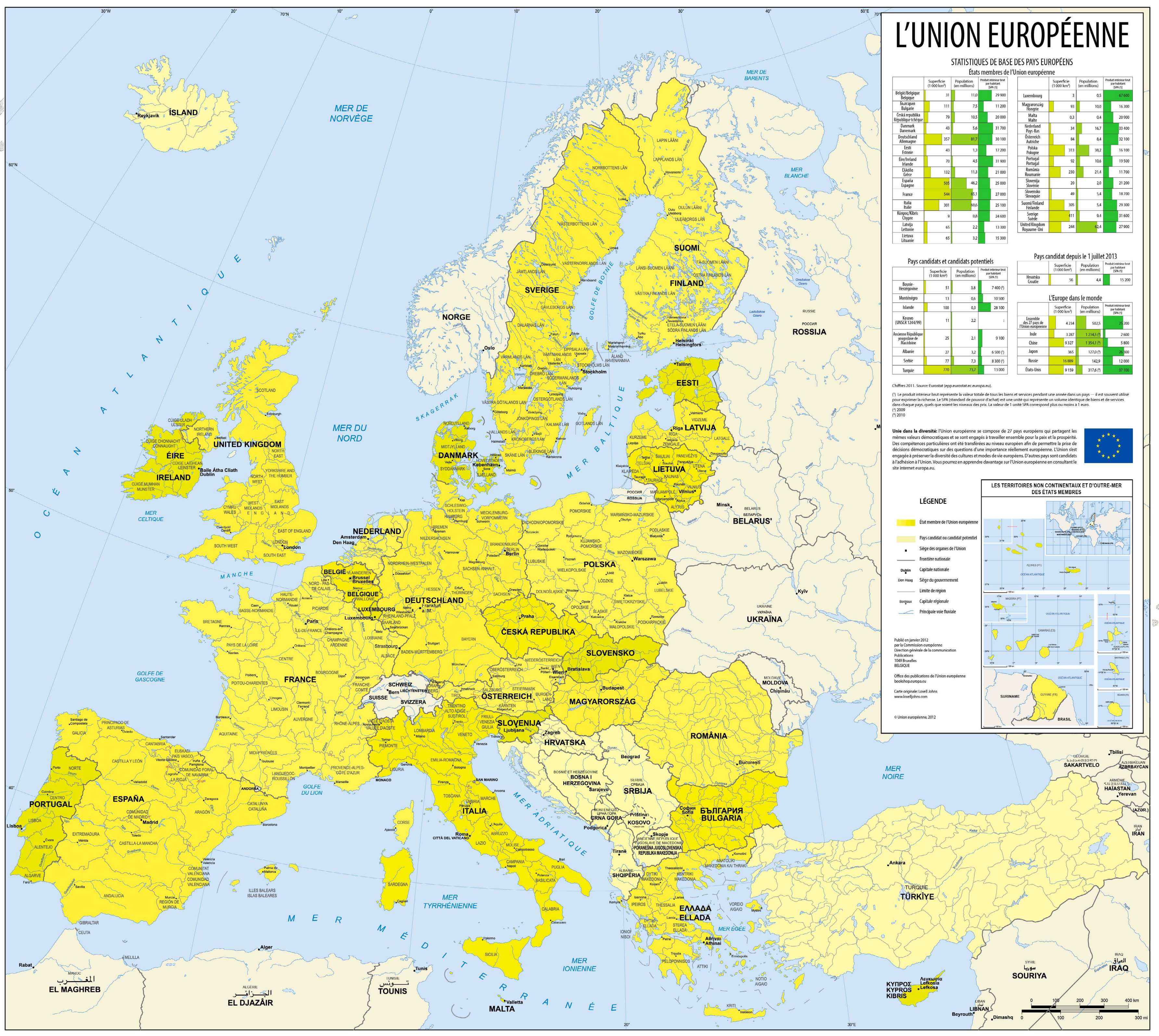


### LES TERRITOIRES NON CONTINENTAUX ET D'OUTRE-MER DES ÉTATS MEMBRES

**LÉGENDE**

- État membre de l'Union européenne
- Pays candidat ou candidat potentiel
- Siège des organes de l'Union
- Frontière nationale
- Duclun
- Den Haag
- Limite de région
- Capitale régionale
- Principale voie fluviale

Publié en janvier 2012 par la Commission européenne  
 Direction générale de la communication  
 Publications 1049 Bruxelles BELGIQUE  
 Office des publications de l'Union européenne  
 bookshop.europa.eu  
 Carte originale: Lovell Johns  
 www.lovelljohns.com  
 © Union européenne, 2012



# VOYAGER EN EUROPE

## 2012-2013

**L'Europe:** un continent chargé d'histoire, un patrimoine culturel exceptionnel et des paysages qui comptent parmi les plus beaux panoramas du monde. Pour le voyageur, qui a tant à y découvrir et à y explorer, tout est devenu beaucoup plus facile grâce à l'Union européenne.

Vous pouvez aujourd'hui franchir la plupart des frontières sans être contrôlé et mieux comparer les prix grâce à l'euro. Vous pouvez facilement vous faire soigner dans un autre pays et voyager avec votre animal de compagnie. Le permis de conduire et la police d'assurance établis dans votre pays sont valables dans tous les autres pays de l'UE, et l'utilisation de votre téléphone portable à l'étranger est de moins en moins chère.

Vous trouverez de plus amples informations, des conseils utiles et une carte de l'Europe dans ce dépliant.

Une version plus complète de la brochure *Voyager en Europe 2012-2013* est également publiée sur l'internet. Vous y trouverez des liens vers des informations plus détaillées: [europa.eu/travel/](http://europa.eu/travel/)

Le site internet «L'Europe est à vous» regorge d'informations sur vos droits si vous vivez, travaillez ou voyagez dans l'Union européenne:  
[ec.europa.eu/youreurope/](http://ec.europa.eu/youreurope/)

### Commission européenne

Direction générale de la communication  
Publications  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

Manuscrit terminé en décembre 2011  
© Union européenne, 2012

La reproduction est autorisée.

Toute utilisation ou reproduction des illustrations nécessite l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.

Illustrations: Helge Windisch — flaneur.de

[europa.eu/travel](http://europa.eu/travel)



ISBN 978-92-79-21532-2



9 789279 215322

NA-30-11-314-FR-C  
doi:10.2775/18043



Office des publications

